

# Contrôle des importations

## Dur, dur, la transition

- Certains transitaires parlent de «blocages» et de «retard»
- Le ministère de l'Industrie affirme que 90% des dossiers sont traités dans la journée
- Premier bilan après l'externalisation auprès de trois multinationales

DANS tout nouveau processus, il y a des partisans et des opposants. Cela n'échappe pas au nouveau dispositif de contrôle à l'import des produits industriels. Depuis le 1er février, ce contrôle est externalisé auprès de trois multinationales: Applus Fomento, Bureau Veritas et TUV Rheinland.

Dès la première semaine, certains transitaires ont fait état de «blocages et de retard dans la réalisation du contrôle». Des plaintes que le ministè-

Bilan du mois de février	
Nombre de dossiers traités	16.100
Nombre de prélèvements d'échantillons envoyés aux laboratoires	425
Nombre de cargaisons non conformes	30

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce  
Le ciblage du contrôle s'effectue via le système d'information du ministère de l'Industrie et du Commerce

ère de l'Industrie a rapidement démenties avec l'Association des transitaires agréés en douane. L'Economiste vient d'obtenir le bilan chiffré du premier mois d'application du nouveau dispositif. Ainsi, depuis le 1er février, les trois opérateurs ont traité 16.100 dossiers, en hausse de 13% par rapport à février 2019. «Le traitement des dossiers se déroule de manière fluide et 90% sont clôturés dans la journée», indique un haut responsable du ministère de l'Industrie et du Commerce. Sur les 16.100 dossiers instruits, les inspecteurs ont procédé à 425 prélèvements d'échantillons envoyés aux laboratoires agréés aux fins d'analyse. Le bilan fait également état de 30 cargaisons non conformes.

L'externalisation du contrôle auprès des trois multinationales induit une nouvelle approche. Le contrôle se fait désormais sur la base d'un ciblage opéré à partir du système d'information du ministère de l'Industrie. L'amélioration du ciblage a permis de détecter plus de 20% de cargaisons non conformes». Les

### Un effet structurant



(Ph. L. Economiste)

LES avis au sujet du système de contrôle des produits industriels à l'importation sont partagés. «Le nouveau dispositif va assurément avoir un impact structurant en matière de contrôle des importations, au niveau de la profession de transitaire et permettra aux consommateurs d'être mieux rassurés sur les produits qu'ils achètent. Il faudra attendre vers le mois de juillet, le temps que le système soit rodé pour constater ses avantages», explique un transitaire membre de l'association. Selon l'opérateur, même si le nouveau système est payant, il devrait se traduire pour les importateurs par des économies en frais de magasinage et de surestaries puisque les contrôles s'effectueront d'une manière plus fluide. Le niveau d'exigence en matière de conformité devrait également pousser les importateurs à s'approvisionner auprès de fournisseurs internationaux reconnus. □

non-conformités concernent les produits à gaz, y compris les chauffe-eau, les produits électriques, dont les disjoncteurs, les pièces de rechange automobile, le textile habillement, les articles chaus-

sants. Il y a quelques jours, plusieurs transitaires décrivaient une situation insoutenable. «Les prélèvements sont généralisés à tous les containers même quand il s'agit des mêmes produits et de

la même marque, importés par des opérateurs différents. Auparavant, ils se faisaient par sondage. Il n'y a pas de coordination entre les sociétés de contrôle alors que cela aurait permis d'éviter des doublons», affirme un transitaire. Par ailleurs, il faut parfois compter une semaine pour obtenir un rendez-vous. Ce qui se traduirait par «l'entassement des containers au quai en attente de contrôle et par conséquent, l'augmentation des frais de magasinage et des surestaries». Cela est contradictoire avec les chiffres du ministère qui affirme que 9 dossiers sur 10 sont traités le même jour. Il semble également qu'il n'y a pas de laboratoires au Maroc, spécialisés dans l'analyse de certains produits. Du coup, les importateurs se retrouvent face à une situation kafkaïenne. Les sociétés chargées du contrôle justifient le prélèvement systématique par l'absence d'un historique des produits. Ce dernier aurait dû être communiqué par le ministère de l'Industrie qui s'occupait du contrôle des produits industriels avant son externalisation. Les transitaires opposés au nouveau système de contrôle préfèrent s'exprimer dans l'anonymat. Ils avaient tenu une réunion au siège de l'association à Casablanca, jeudi 27 février. L'objectif étant d'adopter une position uniforme par rapport au changement. Visiblement, la réforme bouscule les habitudes. □

Hassan EL ARIF